

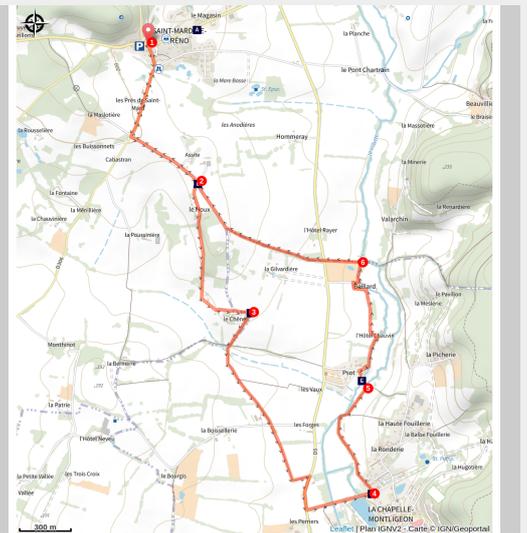
La chute de Beillard - Départ de Saint-Mard



Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche - Saint-Mard-de-Réno



©Jean-Noël Malherbe (admin-pnrp)



Situés à la lisière de la forêt de Réno-Valdieu, les villages voisins de Saint-Mard-de-Réno et de La Chapelle-Montligeon, dont le passé est étroitement lié à ce massif forestier depuis les origines médiévales, proposent ensemble ce circuit qui pourra vous mener d'un village à l'autre.

Une proposition originale : on pourra choisir de suivre cet itinéraire **au départ du bourg de Saint-Mard-de-Réno ou de celui de La Chapelle-Montligeon**. La moitié du parcours se fera à travers campagne et hameaux avec une belle vue sur le massif forestier de Réno-Valdieu ; l'autre moitié, le long du cours de la Villette, permettra de découvrir cette petite rivière qui longe tout le massif forestier.

Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 2 h 15

Longueur : 8.1 km

Dénivelé positif : 89 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Boucle

Thèmes : Au fil de l'eau, Forêt, Histoire et patrimoine, Panorama et paysages

Itinéraire

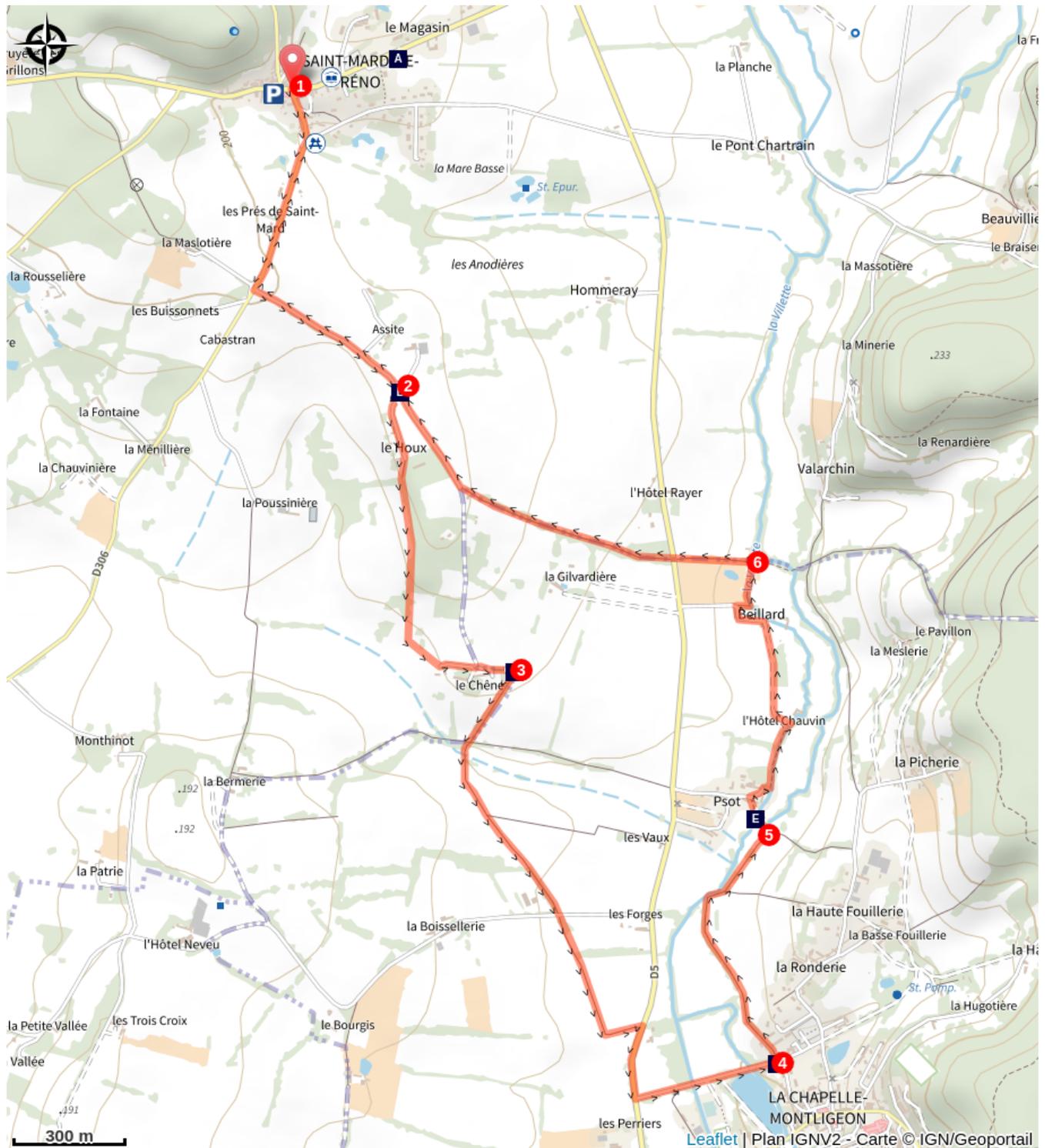
Départ : Saint-Mard-de-Réno

Arrivée : Saint-Mard-de-Réno

Communes : 1. Saint-Mard-de-Réno
2. La Chapelle-Montligeon

1. A l'église, prendre la D306 en direction de **Courgeon**. A 500m, au carrefour, prendre à gauche vers le hameau **Assite**.
2. Au premier carrefour à droite, emprunter un chemin d'abord goudronné jusqu'aux dernières maisons puis en herbe jusqu'au **hameau Le Chêne** (passage parfois humide). Prendre à gauche le chemin goudronné, puis tout droit derrière les bâtiments, le chemin de terre.
3. Ce chemin tourne à droite à angle droit, d'abord ombragé (et humide). Remonter en face le chemin de terre débouchant sur la VC2. La traverser et continuer tout droit sur 400m. A la rencontre d'un autre chemin de terre, tourner à gauche et rejoindre la D5. A droite sur 150m puis à gauche devant le poney-club, la salle omnisports et le plan d'eau. On est alors sur le tracé de la « Ligne du tram ». **De cet endroit on peut gagner, si on le souhaite, le bourg de La Chapelle-Montligeon et y visiter sa basilique.**
4. Après le plan d'eau, prendre à gauche un chemin creux qui, devenant herbeux, suit la vallée de **la Vilette**.
5. En bout de ligne droite, prendre le chemin à gauche, franchir la passerelle en béton sur la rivière, puis une deuxième sur un bief pour arriver au hameau de **Psot**. Suivre à droite en traversant la cour commune entre deux maisons. Longer ensuite le bief jusqu'à **L'Hôtel Chauvin**. Tourner à gauche derrière la maison et, par un chemin pierré, rejoindre **Beillard**. Suivre le chemin goudronné qui contourne une propriété entourée de murs et, juste après, prendre à droite puis à gauche. Longer le cours de l'ancien bief du moulin jusqu'au barrage (**Attention ! Le barrage s'est effondré en janvier 2023, travaux en attente**).
6. Tourner à gauche et remonter par un chemin caillouteux pour gagner la D5. La traverser et continuer tout droit par un chemin parfois humide jusqu'à une petite route goudronnée. La suivre à droite sur 300m **jusqu'au point 2 sur la carte**. De ce point on peut regagner le bourg de Saint-Mard-de-Réno en continuant tout droit par l'itinéraire de départ.
7. Pour retourner à La Chapelle-Montligeon, tourner à gauche vers le Houx et suivre le descriptif depuis le point 1.

Sur votre chemin...



Synthèse communale (A)

La forêt domaniale de Réno-Valdieu (C)

Le hameau de Psot (E)

Une vue sur le bourg de St-Mard-de-Réno (B)

La Chapelle-Montligeon (D)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Etre prudent sur le passage de 150m sur la D5

Comment venir ?

Parking conseillé

Parking de l'église

Lieux de renseignement

Maison du Parc naturel régional du Perche

Manoir de Courboyer - Nocé, 61340 Perche-en-Nocé

info.tourisme@parc-naturel-perche.fr

Tel : 02 33 25 70 10

<http://parc-naturel-perche.fr>



Office du Tourisme du Pays de Mortagne-au-Perche

36, place du Général de Gaulle, 61400 Mortagne-au-Perche

contact@ot-mortagneauperche.fr

Tel : 02 33 83 34 37

<http://www.ot-mortagneauperche.fr>

